Communiqué 148→



Formation Relai - Renault Recrute - Catchy 05-11-25

Nouveau process - Formation Relai

Depuis 2023, dans le cadre des Formations Recyclage Technique, Renault a mis en place un process spécifique "Formation Relai". Pour 2025, est concernée la formation 0521.

Ce dispositif s'applique UNIQUEMENT aux affaires disposant à minimum 2TA/Cotech) ou plus.

©Objectif:

- Rationaliser les coûts de formation
- Optimiser l'organisation tout en assurant la continuité de l'activité
- Cliquez ici pour accéder au process Formation Relai

▼Renault Recrute - Excellence Agent ▼

Il avait été acté en 2024 que l'abonnement à Renault Recrute ne serait pas facturé aux Excellences Agents.

Force est de constater que ces engagements écrits n'ont pas été respectés.

Nous avons exprimé notre étonnement auprès de la Direction Commerciale France ainsi que du Groupement des Concessionnaires et avons formulé deux demandes :

Le remboursement des 300 € pour l'année 2024 pour les Excellences n'ayant déposé aucune annonce sur la plateforme.

L'ouverture d'une discussion en vue d'une facturation basée sur l'usage réel du service. Il n'est en effet pas acceptable de faire supporter un coût pour un service qui n'a pas été utilisé.







™Evolution outil CATCHY

Le GAR travaille activement ses derniers mois à l'évolution de l'outil Catchy (gestion des leads VN) afin de permettre un suivi de l'intermédiation.

Bonne nouvelle : A partir du 21 octobre, sera mis en place la possibilité pour l'agent via l'outil CATCHY d'envoyer des indications VN à son R1 afin d'en assurer le suivi.

Les alertes seront mentionnées au modèle ci-dessous: MAEVA - Lead Indic Agent à traiter

Pour suivre le traitement des alertes: MAEVA - Onglet SUIVIS - rapport dédié

Et pour vos chefs des ventes VN, ils peuvent les suivre dans leur Reporting Chef des ventes / Suivi Leads / Autres / Campagne INDIC AGENTS.

***Cliquez ici pour visualiser les modalités**

L'utilisation de CATCHY est à la discrétion de votre R1, tous ne l'ont pas déployé auprès des agents.









in



